

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

NOIRS DU DÉPARTEMENT : 15 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne, 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Le discours Waldeck-Rousseau

Les organes nationalistes et réactionnaires sont dans la joie : M. Waldeck-Rousseau, le père de la loi de 1901, a enfin parlé. Il a renié son enfant et désavoué le Cabinet parce que celui-ci est un fidèle observateur des principes républicains.

Là-dessus, on illumine dans le camp nationaliste.

Les prêtres et les couvents illuminent de leur côté, comme les nationalistes, tant est grand leur espoir de voir M. Combes céder la place à un homme plus habile et mieux pensant. Je crois bien qu'ils se trompent, et si M. Waldeck-Rousseau remplaçait M. Combes, les congrégations seraient peut-être plus adroitement et plus sûrement exécutées. Que leur importe à quelle sauce elles seront mangées ?

Examinons la situation :

M. Waldeck-Rousseau a blâmé les mesures prises en vue de l'exécution de la loi de 1901, par le gouvernement de M. Combes. Il avait entendu, prétend-il, en présentant la loi, que les demandes d'autorisation des Congrégations seraient examinées séparément par les deux Chambres comme pour toutes les lois. L'ancien président du Conseil avait même, dans le principe, prévu une autre procédure : il laissait au pouvoir exécutif le soin de statuer sur ces demandes. L'ancienne Chambre a exigé l'intervention du pouvoir législatif et M. Waldeck-Rousseau a dû céder aux injonctions de la Chambre. Donc, Waldeck-Rousseau lui-même s'est vu obligé d'accepter la procédure proposée par la Commission des Congrégations de 1901. Si M. Combes a dû agir comme lui, il ne peut donc lui adresser aucun reproche mérité ; c'est une première constatation.

M. Waldeck-Rousseau ne ménage pas pourtant les critiques à M. Combes sur la façon hâtive, — pour un peu il dirait brutale, — avec laquelle le gouvernement a procédé à l'exécution de la loi sur les Congrégations.

Certes, la méthode de M. Waldeck-Rousseau était très différente de celle de M. Combes. Le premier comptait qu'un délai de plusieurs années s'écoulerait entre le jour où le Parlement commencerait à examiner les demandes d'autorisation et celui où le premier couvent serait évacué. Le second, — l'eût-il voulu, — n'aurait pas eu le loisir de suivre la même politique de temporisation.

Entre le vote de la loi de 1901 et l'arrivée de M. Combes à la présidence du Conseil, il s'est, en effet, passé un événement d'une importance capitale : le pays a renouvelé la Chambre des députés et il a envoyé au Palais-Bourbon une majorité nettement favorable à la dissolution immédiate des Congrégations enseignantes.

M. Waldeck-Rousseau l'a oublié, l'autre jour, au Sénat. Ce n'est plus la Chambre qui a voté la loi de 1901 qui est en ce moment au pouvoir. La Chambre actuelle ne soutiendrait pas M. Waldeck-Rousseau dont les idées de temporisation l'énerveraient.

Pour tous ceux qui réfléchissent, il est clair que M. Waldeck-Rousseau serait obligé d'agir énergiquement et immédiatement contre la Congrégation s'il voulait être soutenu, en ce moment, par la Chambre des députés et par le Sénat. Qu'importe dès lors son avis personnel puisqu'il n'est plus que l'avis d'un sénateur et que sûrement le Parlement ne le suivra pas ? La Chambre des députés et le Sénat sont bien les maîtres absolus de leur politique et ils ne sont aucunement tenus à suivre les idées de M. Waldeck-Rousseau et de la Chambre de 1901. S'ils veulent modifier cette loi de 1901, quant à l'esprit et quant à la lettre qui peut les en empêcher ? Or, c'est justement ce qui arrive et de plus, le pays les approuve.

C'est la Commission des congrégations et le Parlement qui ont imposé à M. Combes la procédure qu'il a suivie dans l'affaire des congrégations ; M. Waldeck-Rousseau devrait donc s'en prendre à eux et non à M. Combes. C'est si vrai, que la majorité actuelle maintient au pouvoir M. Combes surtout parce qu'il a la ferme volonté d'en finir avec la Congrégation et les empiétements de l'Eglise romaine. Je le répète, si M. Waldeck-Rousseau reprenait le pouvoir, il serait obligé d'agir comme M. Combes, ou la Chambre le mettrait immédiatement en minorité.

Dans le cas où la Chambre elle-même faiblirait, le pays en serait mécontent et aux prochaines élections législatives les députés hésitants seraient écrasés par les fermes républicains.

Dans ces conditions, mieux vaut aller vite et en finir avec la question des congréganistes. La France voudrait respirer un peu et elle demande la paix intérieure afin que le Parlement accomplisse les réformes depuis si longtemps promises à la démocratie. Qu'on se hâte donc et que nos députés réalisent des économies et des réformes administratives et sociales.

A. ANDRÉ.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 juillet 1903

Présidence de M. Jaurès, vice-président.
La discussion de l'élection de M. Fould est ajournée.

La Chambre vote une proposition de M. Barthou portant abrogation de l'article du Code civil qui interdit au conjoint convaincu d'adultère, d'épouser son complice.

L'ordre du jour appelle la discussion relative aux quatre contributions directes.

M. Berry propose d'ajouter au projet la réforme des patentes.

M. Merlou demande le rejet de cette motion qui est rejetée par 401 voix contre 172.

M. Gauthier parle dans la discussion générale, fait la critique de la situation financière dont la cause est le ministère Combes.

Le passage aux articles est ensuite ordonné.

M. Magniaudé dépose une motion tendant à l'incorporation dans le projet des quatre contributions directes d'un projet relatif à l'impôt sur le revenu.

M. Magniaudé soutient son amendement que combattent MM. Renouet et Rouvier.

M. Rouvier dit qu'il a l'intention de déposer un projet en ce sens, mais encore à cette heure il n'a pu le soumettre aux Chambres.

Une discussion très vive s'engage entre MM. Rouvier, Thierry, Lasies, les nationalistes et réactionnaires.

M. de Dion est particulièrement grossier. Finalement la disjonction de la motion de M. Magniaudé est votée par 445 voix contre 73.

Les quatre premiers articles des contributions sont votés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 3 juillet 1903

Présidence de M. Jaurès, vice-président.

La Chambre s'occupe du projet de loi modifiant le tarif des douanes sur les raisins secs.

M. Sibille demande l'ajournement de la discussion.

M. Sarraut combat l'ajournement qui est voté.

La Chambre reprend la discussion du projet sur les quatre contributions directes.

M. Bouveri dépose un amendement tendant à augmenter les indemnités aux ouvriers mineurs blessés dans le travail.

M. Bouveri après explications retire son amendement.

M. Lasies demande que soient exonérés de la taxe militaire les jeunes gens dont les parents paient moins de 25 fr. d'impôts. Cet amendement est repoussé.

Les articles sont votés, et sur l'ensemble, M. Laurent-Castelets se plaint des injustices qui existent dans la perception des centimes départementaux et communaux.

Le Colonel Roussel parle également : puis l'ensemble du projet mis aux voix est adopté par 465 voix contre 46.

L'élection de M. Fould, à Argeliès, est validée, ainsi que celle de M. Delelis, élu dans le Pas-de-Calais.

M. Paul Constant dépose une proposition relative à l'amnistie pour tous délits de presse, de réunion, pour tous les condamnés par application des lois contre les menées anarchistes, pour les conseils de guerre, pour les faillites, etc. ; cette proposition est votée.

L'abbé Lemire demande que l'amnistie soit étendue aux délits résultant de la loi sur les associations :

Cette motion est repoussée par 291 voix contre 255.

M. Gauthier (de Clagny), demande l'amnistie pour les condamnés de la Haute-Cour.

Par 327 voix contre 214 cette motion est rejetée.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 2 juillet 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat aborde l'examen du projet tendant à compléter la loi sur les associations en ce qui concerne la compétence du tribunal qui a ordonné la liquidation des biens des congrégations.

M. de Chamillard s'élève avec violence et grossièreté contre le ministère et notamment contre M. Combes.

Les républicains protestent contre les paroles du réactionnaire sénateur qui est vivement rappelé à l'ordre par le président et hué par ses collègues.

M. Vallé monte ensuite à la tribune ; il ne répond pas à M. de Chamillard mais soutient le projet, dont le passage aux articles est voté par 180 voix contre 83.

Et la séance est levée.

Séance du 3 juillet 1903.

Présidence de M. Fallières.

M. Combes dès le début de la séance proteste contre les diffamations rapportées la veille par M. de Chamillard à la tribune du Sénat : il fait justice des infamies débitées contre lui et son fils.

La gauche acclame longuement le président du Conseil.

Divers projets de loi sont votés puis l'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet complétant la loi de 1901 en ce qui concerne la compétence des tribunaux qui ordonneront la liquidation des biens des associations.

M. Clémenceau demande la discussion immédiate et prie le Sénat de décider qu'une séance de nuit aura lieu.

MM. Bérenger, Peytral, de Lamarzelle, combattent cette motion qui est adoptée.

M. Pelletan dépose 2 projets concernant l'organisation du corps du commissariat et du corps de santé de la marine.

Le projet complétant l'article 18 de la loi sur les associations est discuté : des amendements de MM. de Chamillard et Guillier sont rejetés.

Séance de nuit

Le Sénat s'occupe de la demande d'autorisation formée par la congrégation des Salésiens de Dom Bosco.

M. Bérenger prend la défense de ces religieux.

M. Combes répond à M. Bérenger et montre que cette congrégation ne vivait que de l'exploitation de l'enfance et il demande au Sénat de refuser l'autorisation.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

M. Loubet à Londres

On dit, à Londres, que la visite de M. Loubet sera probablement suivie d'une députation envoyée à Paris par le roi d'Angleterre, cette députation serait chargée de remettre au président les insignes d'un nouvel ordre de chevalier que le roi veut instituer en vue de reconnaître le mérite des hauts fonctionnaires civils et dont il voudrait que M. Loubet fût le premier titulaire, cet ordre serait aussi élevé que celui de la Jarretière.

Les intentions de M. Combes

Le *Gil Blas* dit qu'aussitôt après la séparation de la Chambre, M. Combes s'occupera de régler la situation des quatre catégories de congrégations qui sollicitent actuellement son attention : congrégations hospitalières de femmes, établissement des Frères des écoles chrétiennes, établissements non autorisés et autres congrégations autorisées ; enfin, congrégations d'hommes et de femmes non autorisées. Des établissements des Frères des écoles chrétiennes, M. Combes supprimera, comme la loi de 1902 l'y autorise, tous ceux dont les écoles publiques pourront recueillir les élèves ; les établissements non autorisés des congrégations autorisées seront fermés ; les intentions de M. Combes à cet égard sont formelles, les dossiers sont prêts, l'étude en est faite.

Le ministre continuera à dissoudre les congrégations auxquelles la Chambre a refusé l'autorisation ; quant aux congrégations hospitalières de femmes, M. Combes ne s'en occupera pas et les laissera tranquilles.

Commission des congrégations

M. Clémenceau a fait savoir à la commission que le président du conseil se considère comme suffisamment armé par le vote de la motion Buisson à la Chambre, et se propose de rédiger pendant les vacances, concernant les sécularisations, un texte de nature à rallier tous les groupes de la majorité.

Parti radical et radical socialiste

Le Comité exécutif du parti s'est réuni hier soir au siège social, 9, rue de Valois, sous la présidence de M. Fernand Dubief, député.

M. Chambon, député, remplissait les fonctions de secrétaire.

Le comité a consacré cette séance à la discussion des articles du projet de règlement général du parti.

Tous les articles du projet ont été votés, sauf les articles 12 et 13 renvoyés à la commission par voie d'amendement.

Le comité a décidé de proposer au congrès de Marseille la suppression des mots : *Anciens élus* dans l'énumération des collectivisés ou des personnalités composant la Fédération républicaine radicale et radicale so-

cialiste, mais conformément aux décisions du Congrès de Lyon 1902, les anciens élus (sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement), adhérant au parti, seront admis de plein droit au Congrès de Marseille 1903.

En fin de séance, le Comité a été saisi d'une plainte contre l'attitude d'un délégué-adjoint qui, au cours d'une période électorale dans les Basses Alpes, aurait combattu dès le premier tour, les candidats radicaux socialistes au bénéfice d'un candidat n'appartenant pas au parti.

Le comité renvoie l'affaire à la commission de contrôle et d'arbitrage pour audition des parties et avis.

Réformes militaires

M. Maujan vient de déposer deux propositions :

1° Une proposition sur le recrutement et l'avancement des cadres (officiers et sous-officiers), complétant le contre-projet qu'il a déposé précédemment sur le recrutement de la troupe.

Dans cette proposition M. Maujan préconise la communauté d'armes et l'unité d'origine pour les officiers.

2° Une proposition sur la constitution des effectifs et des cadres.

Cette proposition permettra de désencombrer les cadres de 2.000 officiers environ sans nuire en rien aux services de la mobilisation.

En résumé, les trois propositions déposées par M. Maujan forment un ensemble en vue de la réorganisation de l'armée.

M. Maujan fait observer que les dispositions qu'il préconise n'exigent aucune dépense supplémentaire; des économies au contraire, d'une cinquantaine de millions sont réalisées sur le budget de la guerre; et, d'après M. Maujan, notre armée de première ligne pourra compter 100.000 hommes de plus que l'armée allemande à la mobilisation.

Nouvelle tenue pour l'armée

Les journaux disent que l'intention du général André est de donner la nouvelle tenue qu'une compagnie d'infanterie expérimentera le 19 juillet, à toute l'armée, les troupes à cheval ne devant se différencier que par les jambières et les artilleurs par le casque à l'essai depuis l'année dernière. Les couleurs distinctives et les formes d'effets spéciales aux différentes armes disparaîtraient. Ces formes et ces couleurs sont considérées dans l'entourage du ministre comme carnavalesques et favorisant un particularisme d'armes et un esprit de corps surannés.

Le lieutenant-colonel Picquart contre l'« Echo de Paris »

La première chambre de la cour, présidée par M. Lefebvre de Vieville, a confirmé jeudi, sur le plaidoyer de M^e Fernand Labori, le jugement de la première chambre du tribunal condamnant M. Edmond Lepelletier et l'« Echo de Paris », représentés par M^e Chenu, à payer solidairement 20.000 fr. de dommages-intérêts au lieutenant-colonel Picquart pour diffamation.

Le monument de Zola

Les sculpteurs Constantin Meunier et Alexandre Charpentier viennent de terminer la maquette du monument d'Emile Zola. La conception de cette œuvre est le fruit de la collaboration intime des deux artistes, qui, pour travailler, s'étaient isolés pendant toute une saison en Bretagne.

Le projet comporte un socle en granit bleu sur lequel s'inscrit l'épithète. A droite un groupe représente une mère allaitant un nouveau né et contemplant amoureusement ses deux autres enfants blottis auprès d'elle. A gauche, un ouvrier robuste, chaussé de sabots et ceint du tablier de cuir, se penche pour regarder cette scène familiale.

Et Zola, campé droit et massif sur le socle, marche conduit par une femme qui élève son bras au-dessus de sa tête en un geste large.

Nouveau Ballon dirigeable

Un inventeur bordelais, M. Chartier, se basant sur les progrès déjà réalisés et les nombreuses expériences de navigation aérienne faites jusqu'à ce jour, vient de construire un ballon dirigeable, qui se distingue des inventions précédentes par le mode de suspension de la nacelle et celui du propulseur.

La stabilité de la nacelle est assurée par un mécanisme ingénieux et très simple,

qui permet à l'aéronaute de modifier l'inclinaison du ballon, lequel peut ainsi monter et descendre sans conserver la position horizontale et sans que l'équilibre de l'appareil soit compromis un seul instant: le ballon a une forme ellipsoïdale.

Le propulseur est constitué par des ailes couplées, dont les unes prennent leur point d'appui dans l'air, tandis que les autres fendent l'air; grâce à un mécanisme spécial, ce point d'appui peut être pris sous des angles différents; l'aéronaute peut ainsi, à son gré, diriger le ballon dans les sens avant ou arrière, le faire monter ou descendre.

Deux gouvernails formant voiles et placés respectivement à chaque extrémité du dirigeable, permettent de prendre une direction oblique, soit à droite, soit à gauche.

L'inventeur compte faire dans un bref délai des expériences publiques.

Le serpent de mer

Le second du vapeur *Tresco* qui vient d'arriver à Port-Richmont, venant de Santiago, a déclaré qu'étant de quart à environ 90 milles au nord d'atterrissage, il aurait aperçu un serpent de mer qui devait avoir au moins cent pieds de longueur.

Le monstre, couvert de longs poils, était horrible à voir. A plusieurs reprises, il a levé la tête au-dessus de l'eau, mais s'est toujours maintenu à une certaine distance du vapeur. Sa tête et sa queue ressemblaient à celles d'un dragon, et, sur le sommet de la première, se trouvaient plantées deux défenses semblables à celles d'un éléphant, mais beaucoup plus longues.

Le second du *Tresco* appela aussitôt le capitaine, qui, avec tout l'équipage, put apercevoir le monstre, et a confirmé de tout point les déclarations ci-dessus. Il a ajouté qu'ayant voulu diriger son navire sur le serpent, celui-ci a plongé et a disparu subitement, en laissant derrière lui, une violente odeur de musc.

CHRONIQUE LOCALE

PROMENADES SCOLAIRES

Pour la deuxième fois, la *Défense* parle de la promenade à Cabrerets organisée par l'administration du Lycée Gambetta.

Nous n'avons pas compris en quoi cette sortie a pu gêner le X. Y. Z. de la *Défense*; s'il a de graves raisons à faire valoir contre les promenades scolaires, il ferait bien de les donner. Toute critique est bonne et utile, à condition, cependant, qu'elle soit faite d'une façon convenable.

Or, le correspondant de la *Défense* abuse de la bonne volonté de ses lecteurs, car il semble que sa pochade de mercredi soit remplie d'insinuations malveillantes à l'adresse des personnes qui ont participé à la promenade scolaire.

Ces personnes méritent plus de considération et plus de respect que X. Y. Z. ne leur en accorde.

Mais X. Y. Z. doit probablement être un de ces purs qui préfèrent « l'isolement à deux » si en honneur chez les cloîtrés. Ne serait-ce pas là la seule raison qui l'amène à critiquer les promenades scolaires, telles que celle qui fut organisée par les élèves du Lycée Gambetta?

Au Palais

M. de Andréis, substitut à Cahors, est nommé procureur de la République à Figeac, en remplacement de M. Cambours.

Nous adressons à M. de Andréis nos sincères félicitations pour l'avancement qu'il a obtenu.

M. Laboulbène, substitut à Largentière (Ardèche), est nommé à Cahors en remplacement de M. de Andréis.

Distinctions honorifiques

Par arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics, des médailles d'honneur ont été décernées aux agents dont les noms suivent.

MM. Calvet Pierre, éclusier; Frayssé Jean, cantonnier; Labrunh Jean, cantonnier, du service ordinaire de la navigation du Lot.

Ponts et chaussées

Par arrêté préfectoral en date du 3 juillet, M. Soulié ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Cahors, est nommé agent voyer

en chef du département en remplacement de M. Berget.

Assistance publique

Mme Francillon, inspectrice générale des services de l'Enfance, a été chargée par M. le ministre de l'intérieur, d'étudier le service des enfants assistés du Lot.

Elle a visité un grand nombre de pupilles dans les trois arrondissements et avant de quitter le département elle a tenu à témoigner son entière satisfaction pour l'excellente organisation de ce service.

Mme l'inspectrice générale a aussi constaté avec plaisir la bonne tenue des enfants assistés ainsi que les soins dévoués et affectueux qui leur sont prodigués par les gardiens et patrons.

Ecole militaire de santé

Notre compatriote M. Gaston Loygues, élève à l'école de santé militaire de Lyon, a été reçu avec la mention bien au concours d'admission à l'école du Val-de-Grâce à Paris.

Au 7^e

Le général de Négrier, inspecteur d'armée, membre du Conseil supérieur de la guerre, est arrivé à Cahors hier.

Il a assisté à une manœuvre exécutée par les troupes de la garnison.

Cercle de la Jeunesse républicaine laïque

Les membres du cercle sont informés qu'une réunion générale aura lieu le dimanche, 5 courant, à 4 heures du soir, au siège social, rue du Lycée (ancien café Richelieu).

A cette séance il sera statué sur de nouvelles demandes d'admission, le bureau rendra compte de ses démarches relatives à l'organisation matérielle du cercle, et une causerie sera faite par un membre sur le sujet suivant :

« *Rapports de l'individu et de la Société.* »

LE SECRÉTAIRE.

Chambre de Commerce de Cahors et du Lot

Séance du 25 juin 1903

Présidence de M. Caprais CAYLA, président

M. le Président fait donner lecture de la correspondance reçue depuis la dernière séance et signale tout particulièrement à l'attention de la Chambre les communications suivantes :

1° *Bourses commerciales de séjour à l'étranger.* — Une dépêche de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie faisant connaître que depuis 1885 son département met chaque année au concours 2 bourses commerciales de séjour à l'étranger, l'une réservée à des jeunes gens de 16 à 18 ans désireux de se fixer hors d'Europe, et l'autre à des anciens élèves diplômés d'une Ecole Supérieure de Commerce qui voudraient aller compléter leur instruction théorique par un apprentissage commercial à l'étranger.

L'expérience ayant démontré que des modifications pouvaient être utilement apportées à cette réglementation, il a été décidé que 4 Bourses de séjour à l'étranger seraient mises au concours le 12 octobre 1903 mais que les candidats devraient être âgés de 22 ans au moins et de 30 ans au plus, avoir satisfait aux obligations de la loi militaire, et enfin être diplômés d'une Ecole Supérieure de Commerce, ou, à défaut, d'une Ecole Commerciale ou d'une Association encouragée par le Ministère du Commerce sous réserve qu'ils justifient d'une certaine pratique des affaires. Il adresse 2 affiches et quelques exemplaires du Règlement pour être tenus à la disposition du public.

Les demandes d'inscription, appuyées des pièces énumérées à l'Art. 11 du règlement, devront être adressées à la Préfecture du département où le candidat a son domicile, du 1^{er} juillet au 1^{er} Août.

Les intéressés pourront prendre connaissance du règlement au secrétariat de la Chambre, boulevard Gambetta, 10 à Cahors.

2° *Transport des bois de noyer en grume.* — Une lettre de M. le Ministre des Travaux Publics informant M. le Président que sur sa demande et pour donner satisfaction au vœu que la Chambre de Cahors a émis dans sa séance du 26 février dernier au sujet du transport du bois de noyer en grume, de Gourdon et Souillac à Bordeaux, par wagon complet d'au moins 5000 kilos, la Compagnie d'Orléans a décidé d'appliquer à ces transports, à partir du 25 avril dernier, son tarif P. V. n° 9, lequel fait ressortir les taxes suivantes :

De Souillac à Bordeaux, 195 kilom. 10 fr. 70.
De Gourdon à Bordeaux, 189 id. 10 fr. 45.

3° *Modifications demandées à la marche des trains de Toulouse-Cahors à Brive-Limoges.* — Une lettre de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie donnant avis que pour répondre au désir qui lui a été exprimé, il a transmis à M. le Ministre des Travaux publics, en le recommandant à son attention, le vœu que la Chambre de Commerce de Cahors a émis tendant à obtenir quelques modifications à la marche des trains de

voyageurs de Toulouse-Cahors à Brive-Limoges.

4° *Industrie cotonnière.* — Une communication de la Chambre de Commerce de St-Quentin concernant l'Association Cotonnière coloniale. Elle adresse la copie d'un vœu qu'elle a émis tendant à appeler l'attention du Gouvernement sur l'intérêt qu'il y aurait à encourager et à développer par tous les moyens dont il dispose, la culture du coton dans nos possessions d'outre-mer, pour permettre à l'industrie française de ne plus être à la merci de la spéculation étrangère en ce qui concerne la production des Indes anglaises, des Etats-Unis et de l'Egypte, et de faire les sacrifices nécessaires pour que, dans un avenir prochain, la France ait ses colonies cotonnières, et conclut en invitant notre Compagnie à se joindre à elle en émettant un vœu conforme.

Après examen et discussion, la Chambre de Cahors s'inspirant des considérations qui précèdent, émet le vœu que la Gouvernement soutienne toute initiative particulière ou syndicale ayant pour but de favoriser cette culture et décide qu'une copie de sa délibération sera envoyée à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie en le priant de vouloir bien la recommander à la bienveillante attention des pouvoirs publics.

5° *Traité d'arbitrage permanent entre la France et l'Angleterre.* — Deux lettres du Président de la Chambre de Commerce d'Angoulême transmettant la copie de deux délibérations que cette chambre a prises dans ses séances du 13 mai dernier et 10 juin courant, au sujet d'une entente cordiale et du traité d'arbitrage permanent, entre la France et la Grande-Bretagne, considérés au seul point de vue de leurs conséquences commerciales et de leurs avantages économiques.

Il invite notre compagnie à donner son adhésion aux vœux formulés par la Chambre qu'il préside et demande qu'une copie de sa délibération lui soit adressée en même temps qu'à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

La Chambre, après avoir constaté qu'aucune nation d'Europe ou du Nouveau-Monde, le chiffre annuel de nos échanges n'est aussi considérable qu'avec l'Angleterre, reconnaît avec la Chambre de Commerce d'Angoulême, la nécessité, au point de vue de la sauvegarde des intérêts économiques et commerciaux des pays, d'une entente cordiale avec l'Angleterre, et donne son adhésion, comme moyen efficace d'y parvenir, à toute idée de conclusion d'un traité d'arbitrage permanent entre les deux nations en vue de prévenir dans l'avenir tout conflit de nature à compromettre le développement constant du commerce franco-anglais, principale source de richesse pour les deux pays.

6° *Tarif P. V. 102, pour le transport des blés et farines.* — Un rapport de la Chambre de Commerce de Tulle demandant dans l'intérêt de la meunerie du Sud-Ouest et du Midi, que le tarif P. V. n° 102, agréé, à titre provisoire, par M. le Ministre des Travaux publics, pour le transport des blés et farines, soit annulé et remplacé par deux tarifs distincts dont l'un serait applicable au blé et l'autre à la farine, de telle sorte que si, pour une distance donnée, le blé payait 2 fr., la farine soit taxée à 3 fr.

La Chambre de Cahors et du Lot adopte à son tour les conclusions de ce rapport et décide qu'une expédition de sa délibération sera transmise à M. le Ministre des Travaux Publics en appelant sa bienveillante attention sur le bien fondé du vœu qui vient d'être émis.

RAPPORT DE M. LACOMBE

Transport des noix sèches destinées à l'Exportation

Messieurs, La noix étant une des principales productions de la région de Figeac, il y aurait lieu, tant dans l'intérêt des producteurs que dans l'intérêt du commerce local, d'intervenir auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir quelques modifications aux tarifs de transport de ce fruit de façon à encourager cette production et à en faciliter l'écoulement. Je me permets donc de vous signaler les mesures qui me paraissent les plus urgentes pour le développement du commerce de cet important produit.

La majeure partie de la noix récoltée en France s'écoule à l'étranger et s'exporte surtout par Bordeaux. Le prix de transport de Figeac à Bordeaux est de 23 fr. 10 la tonne, par expédition de 5000 k^{os} (application du tarif spécial D. 3 soudé à Cahors au tarif spécial D. 32).

Le prix de 23 fr. 10 est très élevé surtout si on le compare au prix ferme de 14 fr. 50 (D. 32) dont profite Cahors. Or, la distance de Cahors à Bordeaux est de 236 kilomètres, celle de Figeac à Bordeaux est de 275 kilomètres; il s'en suit donc que pour une différence de 39 kilomètres en plus, il est perçu 8 fr. 60 par tonne.

Il y aurait donc lieu d'obtenir que Figeac profitât du même prix de 14 fr. 50 ou tout au moins d'un prix plus réduit établi sur la même base que celui dont profite Cahors.

En second lieu, il est à remarquer qu'une partie des noix arrivées à Bordeaux sont dirigées sur la Hollande et sont transportées à prix très réduits (Tarif commun P. V. 400).

Ainsi, et par application de ce tarif, de Bordeaux à Groningue il n'est perçu que 39,19 par tonne par expéditions de 5000 kilos et 33,94 par tonne par expéditions de 8000 kilos.

Cependant, la distance de Figeac aux places néerlandaises est sensiblement la même que celle de Bordeaux à ces mêmes villes.

Il serait donc équitable de faire profiter Figeac et les pays de production dudit tarif P. V. 400. De cette façon, on éviterait, pour les noix en destination des Pays-Bas, le transit par Bordeaux et la réexpédition qui a lieu le plus souvent par bateaux hollandais.

Enfin nos noix ne s'exportent que très peu par Marseille à cause du prix élevé de transport qui est de 39,10 la tonne. De la sorte nous ne profitons guère des importants débouchés qui sont

desservis par ce port et notamment l'Algérie, la Tunisie, Tripoli, Malte, l'Egypte et nos possessions asiatiques.

Pour pouvoir exporter dans ces pays de consommation, il y aurait donc lieu de faire établir un prix de transport beaucoup plus réduit. Remarquons d'ailleurs que pour une distance de 442 k^m (Figeac à Marseille) on perçoit 39 fr. 10 par tonne, et que pour une distance presque triple (Bordeaux à Groningue 1300 k^m environ) on ne perçoit que 33 fr. 94. Il paraîtrait donc rationnel de pouvoir profiter d'un prix établis sur la base du tarif P. V. 400.

Je vous soumetts ces quelques réflexions et je me plais à espérer qu'après examen vous partageriez ma manière de voir et que vous voudriez bien mettre ma proposition en délibération, et après vote, la faire parvenir à M. le Ministre des Travaux publics pour que satisfaction nous soit donnée dans le plus bref délai possible.

Après examen et discussion, la Chambre de Commerce de Cahors et du Lot adopte les conclusions du présent rapport, le convertit en délibération et émet le vœu qu'il soit donné à bref délai une suite favorable aux justes réclamations qui y sont formulées, en appliquant un prix établi sur la base du tarif P. V. 400 à toutes les gares du département du Lot pour les expéditions de l'espèce.

Elle décide en outre qu'une copie de sa délibération sera adressée à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie en le priant de vouloir bien la transmettre à M. le Ministre des Travaux Publics en la recommandant à sa bienveillante attention.

Statistique des décès de la commune de Cahors
PENDANT LE MOIS DE JUIN 1903

On a enregistré 18 naissances et 18 décès, dont 8 du sexe féminin et 10 du sexe masculin.

Parmi ces 18 décès, il y a 4 sexagénaires, 4 septuagénaires et 2 octogénaires. Un décès a été attribué à l'angine diphthérique, chez un enfant de 6 ans. Cahors le 3 juillet 1903.

D^r PIETTRE.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 2 ET 5 JUILLET 1903
Marche des petites cousines Christel.
Regmont (ouv.) Beethoven.
Samson et Dalila (fant.) St-Saëns.
Rose Mousse (valse) Bosc.
Les Mousquetaires au couvent (fant) Varney.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 juin au 4 juillet 1903
Naissances
Cayrac, Odette-Françoise, rue du Four St-Laurent, 10.
Libert, Roger-Louis, rue Nationale, 15.
Arnaudet, Juliette-Elise-Marie-Berthe, à Lacapelle.

Publications de Mariages
Bos, Paul, soldat, au 4^e régiment d'infanterie coloniale, et Vinge, Marie, couturière.
Arnaudet, Firmin, jardinier, et Simonis Antoinette, couturière.

Mariage
Gaillard, Michel-Paul-Louis, juge au tribunal de Bethune, et Lurguie Jeanne-Sophie-Marguerite, s. p.

Décès

Contios, Félicie, s. p. Vve Sabreville, 83 ans, rue St-Georges, 13.
Francès, Léon-Antoine, 69 ans, cours Vaxis, 2.
Grelet, Antoine, s. p., 77 ans, rue Mascoutou, 16.
Vilate, Louis-Prosper, soldat au 7^e de ligne, 24 ans, célibataire Hospice.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ — Foire du 30 juin. — Bêtes à cornes, 350 paires, de 400 à 900 fr. la paire.

Veaux, 95, vendus de 0 fr. 80 à 0 fr. 85 le kilo

Bêtes à laine, 680, cours très animé.

Porcs gras, 10, vendus 45 fr. les 100 kilos.

Porcelets, 215, vendus de 18 à 45 fr. selon grosseur.

Volailles, 450 paires, vendues : poules, 0 fr. 55 la livre.

Poulets jeunes, 0 fr. 75 la livre ; pigeons 0 fr. 80 à 1 fr la paire.

Lapins, 120 vendus à 0 fr. 35 la livre : canards, 0 fr. 55 la livre.

Oisons, 450 vendus de 3 à 7 fr. la paire, canetons mulâtres vendus 2 fr. 50 la paire, canetons communs, 1 fr. 25 la paire.

Œufs, 38,000, vendus 0 fr. 65 la douzaine.

A la halle

Blé, 150 hectolitres, vendu 18 fr. ; Maïs 50 hectolitres, vendu 13 fr. 75 l'hectolitre.

Avoine, 45 hectolitres, vendu 8 fr. 75 l'hectolitre

Prunes pour boisson 15 quintaux vendues 17 fr. le quintal.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC — Arrestation. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation les nommées Léonie Adam et Juliette Mathurin, âgées de dix-huit ans et vingt et un ans, poursuivies pour vol et mendicité. Ces deux femmes, qui font partie d'une troupe nomade de marchands ambulants, et dont le pays d'origine n'a pu être encore établi, ont été écrouées à la maison d'arrêt et mises à la disposition de M. le Procureur de la République.

Les Frères du Sacré-Cœur du Paradis de Lacapelle — A l'audience de référé du 30 juin, M. le Président du tribunal a renvoyé les parties à l'audience du 1^{er} juillet pour y être statué en cas de référé.

Après explications des avocats et des avoués des parties, M. le Procureur de la République a pris des conclusions formelles conformes à celles prises au nom du liquidateur, et tendant à ce qu'il soit procédé à l'apposition des scellés, à un inventaire et à la nomination d'un gardien des scellés.

Le tribunal n'a pas cru devoir faire droit aux conclusions principales, mais il a ordonné, conformément à une jurisprudence constante, que sur les poursuites du liquidateur, il serait procédé à un inventaire des meubles garnissant le local occupé par les frères, et à la description des immeubles leur appartenant.

Adjudication du pont de Toirac. — L'adjudication pour la construction du pont de Toirac et de ses abords, sur une longueur totale de 876^m 30 (la partie métallique fera l'objet d'un second lot qui sera mis à l'adjudication ultérieurement), aura lieu à la préfecture du Lot, à Cahors, le 18 juillet 1903, à dix heures du matin.

Le montant des travaux s'élève à 90 mille vingt-deux francs 54, non compris une somme à valoir pour surveillance des travaux, dépenses imprévues, 12,077 fr. 46.

Total général, 102,100 fr. Cautionnement, 3,000 fr.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des projets à la préfecture du Lot, première division.

PUYBRUN. — Foire du 27 juin. — Les divers foirails étaient peu garnis à cause des travaux pressés de la saison. Il s'est traité de nombreuses affaires sur toutes les catégories.

Les bœufs de boucherie ont été rapidement enlevés dans les prix de 32 à 38 francs les 50 kilos. Les bœufs d'attelage, ainsi que les brebis et agneaux de toute espèce étaient également en hausse sur les foires précédentes.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Huissiers. — M. Solignac Jean-Pierre est nommé huissier à Gourdon en remplacement de son fils.

— M. Solignac Marie-Henri, est nommé huissier à Gourdon, en remplacement de M. Claval.

BALADOU. — Succès. — C'est avec plaisir que nous apprenons le succès de Mlle Angèle Laval, fille d'un de nos très sympathiques conseillers municipaux, reçue dans de bonnes conditions à l'examen du brevet élémentaire. Nous adressons à Mlle Laval nos plus sincères félicitations.

— Nos écoles de garçons et de filles ont eu un beau succès à l'examen du Certificat d'études primaires.

Cinq garçons : Roche Isidore, Coussirat Louis, Portal Albert, Vigne Léopold, Prat Albert, et deux filles : Larcher Madeleine et Elise Campastie se sont présentés et tous ont été reçus.

Nous adressons toutes nos félicitations aux maîtres et aux élèves.

SOUILLAC. — Bibliothèque populaire. — L'ouverture de la bibliothèque populaire ne pourra avoir lieu avant le 14 juillet, par sui-

te du retard apporté à la reliure des volumes.

Le fonctionnement pourrait bien être assuré dès maintenant, mais il est préférable, dans l'intérêt public, d'attendre la formation complète et la réception des nouveaux ouvrages.

GRAMAT. — Foire du 30 juin. — Bœufs d'attelage, de 550 à 800 fr. la paire ; bœufs gras, de 35 à 38 fr. les 50 kilos ; veaux, 80 à 85 centimes le kilo ; moutons, 70 à 80 cent. le kilo ; brebis, 26 à 30 fr. la pièce.

Avoine, 5 fr. 50 à 5 fr. 75 les 80 litres ; blé, 12 à 13 fr. les 80 litres.

Volailles, 65 à 70 centimes le demi-kilo ; oisons, 2 fr. à 2 fr. 50 pièce ; œufs 60 à 65 c. la douzaine.

BULLETIN FINANCIER

Les affaires ont été un peu plus actives que ces jours derniers et les cours plus discutés. Ferme au début, la cote a de nouveau fléchi pour revenir à peu de chose près au même niveau que la veille en clôture.

Le 3 0/0 finit à 97,05 après 97,20 au début au lieu de 97 précédente clôture.

Nous retrouvons le Crédit Foncier à 690 ; le Comptoir National d'Escompte à 690 et le Crédit Lyonnais à 1108 ; la Société Générale cote 624.

Parmi nos chemins : le Lyon finit à 1419 ; le Midi à 1192 ; le Nord à 1060, l'Orléans à 1498. Le Suez a passé de 3919 à 3921.

L'Extérieure est ferme à 90,30 ; l'Italien à 104,25 ; le Portugais à 32,10.

Quelques réalisations ont ramené le Turc D à 32,22 et la Banque Ottomane à 600.

Sur le marché officiel au comptant, les obligations 5 0/0 des chemins de fer Victoria Minas cotent 381,75.

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Monsieur BOURGET
MÉCANICIEN-DENTISTE
Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA

ALCOOL RICOLES PRODUIT HYGIÉNIQUE
Menthe de RICCOLES Indispensable
ALCOOL RICOLES 85 Ans de Succès
Menthe de RICCOLES HORS CONCOURS
PARIS 1900

MADemoiselle MONTE-CRISTO
PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)
DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE
(Suite)

La solitude de son cabinet lui était devenue tout à coup insupportable ; ses mouches et ses scarabées, ses abeilles et ses papillons ne suffisaient plus à le distraire. Il lui fallait, jour et nuit, de la lumière, de la vie, la vue de figures humaines, le bruit de voix humaines. Il en résulta que, pour la première fois de sa vie, lady Dangerfield eut à subir la jalousie horrible, féroce de son mari, qui n'avait plus rien à faire qu'à la surveiller. Il ne tenait pas le moins du monde à l'amour de sa femme, mais elle était sa femme ; or, à son avis, tant qu'une femme est la femme d'un homme, qu'elle porte son nom, cet homme a certainement des droits légaux à jouir de la majeure partie de ses tendres regards, des paroles qu'elle murmure à voix basse, de sa

promenade du soir, etc., etc.

Et cependant sir Richard ne jouissait de rien de tout cela, tandis que le major Frankland en jouissait à satiété. A vrai dire, au fond de son cœur, en supposant que mylady possédât ce sanctuaire intime, elle ne se souciait pas davantage de l'un que de l'autre.

Une brillante fortune, une maison splendide, de belles toilettes, des dîners exquis, voilà des choses que mylady aimait plus que son mari, ses enfants, son amant. Mais elle possédait tout cela, et le major Frankland avait très bonne mine, il la flattait sans cesse, il connaissait dans la perfection l'art de faire la cour à la mode, et il payait très volontiers ces tendres regards, ces tête-à-tête rêveurs, ces riens murmurés à l'oreille, les excellents dîners, les bons vins, les chevaux, les billards et toutes les autres jouissances qu'il trouvait à Scarswood. Mais il faut lui rendre cette justice qu'il ignorait la jalousie de sir Richard. Il n'avait envie de causer d'ennui à personne ; seulement cette assiduité auprès de lady Dangerfield l'aidait à passer les longs jours d'été, et si mylady aimait à caqueter et que sir Richard ne s'y opposât pas, il ne voyait pas pourquoi il ne témoignerait pas sa reconnaissance et en flatterait pas les goûts de la maîtresse de la maison aussi bien que tout autre.

Et valsant, le pas de milady s'accordait avec le sien, leur intelligence atteignait le même niveau, ils connaissaient les mêmes personnes, ils aimaient à parler des mêmes choses ; tous deux avaient d'assez agréables dehors, des

manières et une toilette irréprochables. Tels étaient la cause de leur rapports, et où était le mal ? Le major Frankland ne pensait pas... le major Frankland n'avait jamais pensé s'arrêter sur cette pente. Mais la somme totale de l'amour platonique qui existait entre lui et milady se composait simplement des éléments que je viens d'énumérer.

Depuis longtemps, sir Richard était la victime à l'état chronique, mais d'une manière vague et presque inconsciente, d'une forme plus adoucie du monstre aux yeux verts qu'on appelle la jalousie.

Mais, depuis deux jours, la jalousie jusqu'à lors inoffensive, du baronnet, s'était furieusement aggravée et avait pris un caractère violent. Il n'avait pas autre chose à faire qu'à surveiller sa femme et son cavalier servant, et il les surveillait. Dans cette nouvelle phase, il oublia presque sa frayeur des fantômes et l'intérêt qu'il prenait aux actes de Mlle Herncastle. Il était assis dans un coin, un gros livre dans les mains, pardessus lequel il lançait des regards furieux dans la direction de la figure placide du major et de la figure animée de son épouse.

La partie projetée d'aller au bal masqué de Mme Eversleigh l'avait fait éclater.

Mme Eversleigh était une femme charmante, dont on ne savait que très peu de chose à Castleford, sinon qu'elle était excessivement riche, qu'elle s'occupait à dépenser son argent et à s'amuser, qu'elle avait divorcé d'avec son mari. Où était M. Eversleigh et pour quelle raison s'était-il séparé de sa

femme ? c'étaient des questions que bien des gens se posaient, mais auxquelles personnes ne répondait. Mme Eversleigh couvrait ses yeux bleus de son mouchoir parfumé, quand on faisait allusion, devant elle, à ce sujet délicat, elle traitait M. Eversleigh de brutal, se donnait comme une martyre, et laissait généralement la chose dans un état d'obscurité et de doute peu satisfaisant pour les curieux. Ce qui ne l'empêchait pas de porter d'élégantes toilettes, de vivre avec luxe, et de donner les plus brillantes réceptions de tout le voisinage.

Les dames des environs qui affectaient le plus de réserve, et entre autres lady Cecil, évitaient la fréquentation de la charmante madame Eversleigh. Mais elle s'était liée du premier coup avec lady Dangerfield. Cette semaine, devait avoir lieu un bal costumé chez madame Eversleigh ; c'était le seul divertissement de ce genre auquel on eût songé, milady et le major devaient y aller. Le major avait choisi le costume de Lara ; l'air sombre, hautain, misanthropique, il devait être vêtu de velours noir et coiffé de plumes noires, comme un cheval des pompes funèbres un jour d'enterrement ; quand à milady, elle devait remplir le rôle de Kaled, le page dévoué et affectueux de Lara.

Par un hasard des plus grands... car milady n'ennuyait jamais son fantasque époux de pareils détails... sir Richard avait appris tout ce qui concernait le bal et les costumes choisis, tout en un mot, ce qu'il eût bien mieux valu qu'il ignorât, et la coupe, pleine jusqu'au bord avait débordé.

(A suivre)

MISÉ FÉRÉOL

XV

Durant des heures, elle reste à la fenêtre de sa chambre, la tête cachée dans ses mains. Je l'aperçois du jardin... elle n'a plus le courage de s'occuper de sa maison. Elle ne sort même plus pour aller voir son père...

Et sans s'apercevoir de l'émotion terrible de Pierre, sans remarquer les pâleurs qui, soudain, couvraient son visage, ne soupçonnant rien de ses angoisses, Honorat s'appesantissait sur les tortures d'Albine. Malgré lui, pris de compassion, la plaignant presque, c'était l'autre, l'infâme, comme il l'appelait, qu'il accablait de ses malédictions.

— Quel est-il ? comment l'a-t-elle rencontré ? C'est depuis notre mariage, car elle ne m'aurait pas trompé en m'épousant. Vous savez bien ; d'ailleurs, je l'ai interrogée... Si elle en eût aimé un autre alors, elle me l'eût dit. Mais rien ; je ne peux deviner. Je n'ai pu lui tirer son nom. Un moment, j'ai pensé à quelque godelureau de la Tour. Je sais la vie qu'on a menée au château durant mon absence ; à cause du mariage de Mlle Rémond, les réceptions se sont bornées aux intimes des envi-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

rons ; je les connais, il n'y a rien à craindre de ce côté là.

— Et puis, paraît-il, Albine ne vous quittait pas. Elle s'était faite le chaperon de Mlle Claire. Et pourtant elle avoué. Elle allait partir avec un autre ! C'est elle qui me l'a dit, enfin !

Toutes ces paroles entraient dans le cœur de Pierre comme autant de lames aiguës. Forcé d'entendre, forcé de se taire, par instants il se sentait prêt à se trahir, à crier à ce mari, qui lui confiait ses haines : « Cet autre, c'est moi ! »

Mais la pensée d'Albine le retenait. Avant tout, il devait la protéger. Comme par une épouvantable dérision du sort, il lui fallait éteindre ces colères d'Honorat. Lui seul pouvait parler, être écouté. Le marin se laissait presque persuader, et quand il quittait le mas, il emportait une dose de patience et de courage qui rassurait Pierre, au moins pour quelques heures.

D'autres préoccupations s'ajoutaient encore aux tortures de cette comédie odieuse. Tant qu'il avait pu se leurrer lui-même, s'abuser sur les périls de cette passion qui couvait, si violente et si emportée, s'imaginant qu'il guérirait, Pierre s'était résigné à une union avec Claire, résolu, du moins, à remplir son devoir de mari en honnête homme. Mais l'illusion était détruite.

Allait-il tromper cette enfant, lui voler son existence, son bonheur, son avenir, unir, enfin, sa détresse, son désespoir à tant de jeunesse et d'espérance ? Non, sa loyauté, sa cons-

science se révoltaient. Ce mariage était impossible, il ne se ferait pas. Déjà, d'ailleurs, il avait cru remarquer quelque refroidissement de la part des Rémond, comme s'ils eussent deviné, pressenti quelque chose de ses relations avec Albine. Et en y songeant, mille souvenirs se dressaient, de ces détails, de ces nuances qui frappent davantage à la réflexion.

Le Marseillais, moins en train, moins expansif, évitait toute allusion à l'événement qu'il avait tant désiré. Les projets d'établissements où il se complaisait naguère n'étaient plus en cause ; par moments même, un peu gêné auprès de celui qu'il avait nommé « son genre » avec tant d'orgueil, on eût dit qu'il cherchait à revenir sur la parole donnée, à l'enterrer dans l'oubli. Claire, enfin, avait perdu ses gaietés, ses effusions. Elle paraissait presque fuir les tête-à-tête.

Avait-il donc eu quelque soupçon ? Mais pourquoi chercher si loin la cause de ce changement ? Que de fois il s'était aperçu que son chagrin perçait malgré lui. Chaque soir, il se sentait devenir plus silencieux, plus absorbé, plus morose. En fallait-il davantage pour faire naître des doutes, des appréhensions, des effrois ? Cette rupture, les Rémond la désiraient peut-être à cette heure sans oser la provoquer. Quoiqu'il en fût, il se promit de parler aussitôt le retour du savonnier toujours à Marseille, et, libéré, il quitterait la Camargue.

L'attente ne fut pas longue. Trois jours plus tard, Rémond ramenait André au mas.

— Tiens ! s'écria le jeune homme en sortant de sa chambre une lettre à la main qu'est-ce que c'est que ça ?

Pierre ne se ressouvint pas de la lettre qu'il avait écrite la nuit de sa fuite et qu'il avait déposée lui-même sur la table d'André. Dans tout ce désarroi, il avait oublié de la reprendre.

— Lis, répondit-il. Au fait, il faut bien que tu saches tout.

André dévora les quatre pages d'explications où son frère dévoilait son projet de fuite. Deux ou trois fois, il laissa échapper un de jurons son argot de cercle. Enfin quand il eut achevé :

— Alors tu pars ?

— Non, il y a quatre jours que j'écrivais cela. Des événements sont venus qui ont arrêté ce dessein.

— Eh bien ! mon pauvre Pierre, tu l'as échappée belle ! Il n'y a vraiment que les sages pour faire des folies. Coquin de sort ! comme dirait Rémond, avais-tu assez perdu la tête ! Ah ! tu crois comme ça qu'on file toute sa vie le parfait amour ? Enfin, il ne faut pas trop gronder, car au dernier moment tu as réfléchi.

Pierre eut un triste sourire.

— Le mari est revenu, répliqua-t-il ; j'étais parti, elle n'a pu me rejoindre.

— Une fêre chance ! Pour une fois, en voilà un qui a su arriver à point. Crois-moi, Pierre, dans ces machines-là, vois tu, le coup est toujours rude à recevoir.

(A suivre).

Jacques VINCENT

LIQUEUR HYGIÉNIQUE ET DE DESSERT

LA

QUERCYNOISE

Jaune et Verte

L'UNIQUE HÉRITIÈRE DES QUALITÉS

DE LA

GRANDE LIQUEUR DU COUVENT

En présence de la situation faite à son Aînée, la QUERCYNOISE offre les mêmes qualités aux fervents de la Reine des Liqueurs.

Sa composition inimitable, homogène et rigoureusement titrée, lui ont déjà assuré une place incontestée auprès des Amateurs de produits fins et supérieurs.

La QUERCYNOISE Jaune est tonique et digestive ; elle est sans rivale contre les faiblesses de l'estomac.

La QUERCYNOISE Verte, plus concentrée, possède une efficacité plus grande sur les digestions difficiles ; mais son goût ne le cède en rien à celui de sa blonde sœur.

— Un petit verre de l'une ou de l'autre après chaque repas est d'une hygiène saine et rationnelle. Docteur Cartier.

A. BACH, seul fabricant à CAHORS

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 2 fr.

LE « VÉRITABLE »

EXTRAIT DE VIANDE

LIEBIG

est un

PUR JUS de VIANDE de BŒUF

TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine journalière est incontestable.

SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Relations rapides par train de luxe entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la C^{ie} d'Orléans, d'accord avec la C^{ie} du Midi et la C^{ie} des Wagons-Lits, mettra en marche, à partir du 2 Juillet jusqu'au 9 septembre inclus, un train de luxe exclusivement de wagons-lits.

Ce train aura lieu au départ de Paris les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine du 2 Juillet inclus au jeudi précédant l'ouverture de la chasse dans les départements du Loiret et de Loir-et-Cher, et les mardi, jeudi et dimanche 8 Septembre inclus ; au départ de Luchon, il aura lieu les lundi, mercredi et vendredi du 3 Juillet au 9 Septembre inclus.

Par suite les nouvelles relations avec la station thermale de Luchon s'établiront comme suit aux jours indiqués comme suit :

Paris-Quai d'Orsay, départ 7 h. soir.
Paris-Austerlitz, départ 7 h. 11 soir.
Luchon, arrivée 8 h. 59 matin.
Luchon, départ 8 h. 45 soir.
Paris-Austerlitz, arrivée 11 h. 1 matin.
Paris-Quai d'Orsay, arrivée 11 h. 10 matin

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la Moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1903, une réduction de 50 % sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvis à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteaurox, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteaurox, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est surbordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Bibliographie

Lectures pour tous

Quelle revue lire, après les travaux de la journée, ou pendant les heures de loisirs, à la campagne ? Répondant à ce désir de tout savoir qui est le caractère de notre époque, les Lectures pour tous que publie la Librairie Hachette et C^{ie}, sont aussi attrayantes par la variété de leurs articles, de leurs romans et nouvelles, que par la perfection de leurs illustrations qui font de chaque numéro un vivant cinématographe où défilent tous les pays et tous les temps.

Voici le sommaire du n° de juillet des Lectures pour tous :

Au Pays de la Vendetta. — Le plus grand Cataclisme moderne. — Le Livre d'or de la bravoure féminine. — Le Puits qui pleure, nouvelle. — La

Vie d'autrefois peinte par les Enseignes. — Les Protégés de Mlle de Landrellec, roman. — Monstres de guerre et Portefaix géants. — Idées excentriques et Inventions burlesques. — La Santé de Paris. — Des Enfants qui ne sont pas gênants. — Une Robe en verre.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Étranger, 9 fr. — Le N° 50 centimes.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2414 du 4 Juillet 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Paris l'été : Fête de Neuilly. Événements en Serbie : Arrivée à Belgrade du nouveau Roi. — L'Escorte de Pierre 1^{er} devant le Konak. — Décorations des maisons pavoisées. — Scènes de la rue. — Le métropolitain reçoit le Souverain. — Le Roi quitte la Skoupehina.

Traversée de Calais à Douvres le paquebot à turbines. — Voyage d'inauguration du « The Queen ». — Banquet de Calais. — Les passagers sur le pont. — Les attachés militaires. — Ingénieur et Constructeur. — Dans la Manche. — La Gare maritime de Calais.

Le Champ de Course d'Ascot le jour où est courue la coupe d'or. — Départ du cortège Royal. — Édouard VII revenant de la Revue des Horse Guards.

L'expédition de M. Jean Charcot : Lancement du « Français » à St-Malo. — Son armement pour le Pôle Sud.

La Pêche aux anguilles sur le lac de Côme. Madagascar : Inauguration du monument de Jean Laborde. — La Place avant l'Occupation et en 1903. — L'Hippodrome de Tananarive. — Les Malgalches à la fin des Courses. — Le Jury. — Le chemin de fer. — A Tamatave. — La Gare terminus. — Le Service fluvial. — Canal des Pingalanes. — Travaux en bordure de la Vorutre. — Le premier tunnel. — Le capitaine Yonck. — Limite extrême de la voie.

Escrime : Salle du Cercle de l'Union Artistique.

Exposition à la salle Georges Petit du Concours d'Affiches.

Les inondations aux États-Unis : Dans le Kansas. — La ville de Topeka sous l'eau. — Hutchinson envahie. — Maisons de Topeka écroulées. — Dans l'Iowar — La cité des moines et ses pertes.

L'Exposition d'Osaka au Japon. — Ascension du « Santos-Dumont n° 9 » dans les Champs-Élysées.

Échecs par M. Janowski. Roman illustré : Le Confit, par Ed. Martin Videau.

Le numéro 50 centimes

A nos lecteurs

Avec le premier numéro de Juillet qui commence le trimestre, « La Semaine Populaire Illustrée » a repris la publication simultanée de deux romans, l'un de vie intime, et l'autre d'aventures.

L'heure du berger, roman inédit de René d'Anjou, fera passer les lecteurs et lectrices par des émotions bien diverses, tantôt douces, tantôt poignantes. — Envers et contre tous, merveilleux roman d'aventures, fait diversion à ces sensations en nous conduisant à travers batailles, duels et embuscades, dans une idylle en pleine Allemagne au temps de Louis XIII. La merveilleuse épopée du petit régiment que Gustave Adolphe avait formé avec les réfugiés français, captive le lecteur d'un bout à l'autre du récit.

plus aimés du public, de magnifiques planches de Beaux-Arts, et enfin une revue de la Semaine humoristique à l'Étranger, dans laquelle sont reproduites les charges et caricatures que publient les plus grands journaux satiriques du monde entier, complètent un ensemble vraiment unique pour son prix minime.

Rien n'est oublié, pas même une page spéciale pour les enfants, des plus amusantes et des plus instructives.

Le numéro ne coûte que 0.15 cent. et contient 32 pages sous une couverture illustrée avec près de quarante illustrations. Nos lecteurs qui en feront la demande à l'Administration de « La Semaine Populaire » 10, Rue Saint-Joseph, à Paris, recevront gratuitement, à titre de spécimen, le premier numéro de Juillet, dans lequel commencent les deux romans.

L'abonnement n'est que de 2 fr. par trimestre, et chaque trimestre forme un volume de près de 400 pages avec plus de 500 illustrations.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1571, du 4 Juillet 1903.

Le roc de Tayac (Dordogne), par E.-A. Martel. — L'apiculture en Indo-Chine, par Henri Coupin. — Les « Experimental-Docks », par G. Prod'homme. — La culture rationnelle de la truffe, par le D^r M. Langeron. — Les Achantis, par Fr. de Zeltner. — Un calorimètre pour le charbon et l'huile, par G. Hamelin. — Puissances locomotives pour faible vitesse, par R. Bournin. — Les plantes nouvelles aux florales gantoises de 1903, par Albert Maumené. — Navire avec turbine à vapeur pour la traversée de l'océan, par H. de la Roche. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 29 juin 1903, par Ch. de Villeneuve. — Les omnibus automobiles à Londres, par Henri de Thiersant.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1596^e livraison (4 juillet 1903).

La Fée des Îles, par Pierre Maël. — Les procédés modernes du blanchissage, par Pierre de Méreil. — Notre aînée, par Julie Borius. — Les deux amis, par Edmée Leprince. — Mourons et primevères, par M^{me} Barbé.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois, 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 2 Juillet 1903.

V^{ie} Nacla : Courrier du dimanche. — Camille Flammarion : Les progrès de l'aéronautique. — Jules Mary : La faute du docteur Madolor (suite). — La Barousse Rtaffé : La rivale (suite). — Adèle Brisson : Florise Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montépin : La Demoiselle de Compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

IMPORTANTE Cie étrangère d'assurances

« VIE » opérant en France depuis quinze ans, demande AGENTS GÉNÉRAUX à Cahors, Figeac, Gourdon. Fortes commissions. S'adresser à M. Duplessis de Pouzilhat, inspecteur général à Narbonne.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.